

Conseil Municipal

05/03/2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni à 20 heures 30 le 05 Mars 2020, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FLORES, Maire.

Présents :

Jean Louis FLORES, Maire

Jean-Jacques VERAGEN, Thomas HAROUN Maires Adjoints,

Claudine DOMPS, Bruno BARBE, Michèle BUNEL, Guylaine LAROYE, Gilles DUPUY,

Claudine FLORES, Élisabeth MASSON

Absents excusés : Michel BRISSET qui a donné procuration à Bruno BARBE, Laurent BODHUIN, et David YOU.

Secrétaire de séance : Claudine FLORES.

La séance est ouverte à 20h50

Lecture et approbation du Compte rendu de Conseil Municipal du 09/01/2020

Délibérations :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 M 14

Monsieur le Maire donne la présidence au doyen et se retire.

Madame DOMPS Claudine donne lecture du compte administratif 2019,

Il apparaît un excédent de clôture de la section d'investissement de 33 804,43 € et un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 489 339,36 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'année 2019.

COMPTE DE GESTION 2019 M14

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FLORES, Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion M14, dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2019.

AFFECTATION DU RÉSULTAT M 14

Considérant le vote du compte administratif 2019,

Considérant l'excédent de clôture de la section de fonctionnement soit : 489 339,36 €

Considérant l'excédent de clôture de la section d'investissement de : 33 804,43 €

Considérant qu'il y a eu les restes à réaliser sur l'exercice 2019 suivants : 25 490,42 € de dépenses d'investissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

D'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante sur le budget 2020 :

En section d'investissement :

R001 = 8 314 ,01 €

En section de Fonctionnement

R002 = 489 339.36 €

VOTE DU BUDGET 2020

Considérant le Budget primitif M14 présenté par Monsieur le Maire,

Considérant le vote du compte administratif 2019 en concordance avec le compte de gestion,

Vu les travaux de la commission budget,

Vu les propositions du Maire,

Considérant l'article L1612-6 du Code Général des Collectivité indiquant : *n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent*

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité:

De voter le budget primitif 2020 tel que présenté par Monsieur le Maire,

Pour la section de Fonctionnement le budget est excédentaire et présente en dépenses **1 085 738,50 €** et en recettes à la somme de **1 098 508,36 €**

Pour la section d'investissement le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **476 592,30 €**

Tarifs concession Cimetière et Columbarium :

Considérant les tarifs de l'année 2019

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les propositions de la Commission Budget,

Vu l'installation du columbarium au cimetière,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'instaurer les tarifs suivants à compter du 01 mai 2020 :

Concessions :

Type de concession :	Tarif 2019 pour mémoire :	Tarif 2020 :
30 ans	656,00 €	656,00 €
100 ans	984,00 €	984,00 €
Perpétuelle	2 306,00€	2 306,00 €
*Caveau Provisoire *Ouverture / Fermeture	16 € / jour 25€	16 € / jour 25 €

Aucune augmentation n'a été appliquée sur les tarifs de concession.

Columbarium :

	<u>Pour mémoire tarifs 2019 :</u>	<u>Tarifs 2020 :</u>
15 ans	495,00 €	495,00 €
30 ans	721,00 €	721,00 €
50 ans	1 059,00 €	1 059,00 €

Aucune augmentation n'a été appliquée sur les tarifs columbarium.

(Ouverture et fermeture des cases, plaque gravée comprise, fournie par la mairie)

Jardin du souvenir :

*Dispersion des cendres : 25 €

La fourniture de la plaque ainsi que la réalisation de la gravure seront effectuées par la Mairie de Boinville le Gaillard.

Le Conseil Municipal décide également que le produit de ces ventes de concession sera entièrement versé sur le budget communal.

Tarifs location de la salle polyvalente :

Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement de la salle polyvalente,

Considérant l'augmentation du coût de fonctionnement,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité

Des tarifs de location de la salle polyvalente suivants :

	<u>Pour mémoire tarifs 2019 :</u>	<u>Tarif 2020 :</u>
Boinvillois :	367,00€	367,00 €

Extérieurs :	750,00 €	750,00 €
--------------	----------	-----------------

Soit une augmentation de 0 % par rapport à 2019

D'appliquer ce tarif à compter du 01 Mai 2020.

Le tarif appliqué au locataire, pour le jour de location, sera celui indiqué à la signature de la convention.

Pour l'année 2020 la salle sera prêtée gracieusement, selon les disponibilités, aux jeunes Boinvillois souhaitant célébrer leurs 18 ans (l'année de leurs 18 ans).

Subvention imagine'R 2020/2021

Considérant les tarifs de la carte Imagine-R,

Vu la subvention transport scolaire 2019/2020 (imagine'R),

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

D'attribuer une subvention, pour l'acquisition d'une carte imagine'R :

* Pour les collégiens fréquentant le collège **public** de Dourdan finissant leur cycle collège,

* Pour les lycéens, jusqu'au bac, utilisant imagine'R.

Cette subvention s'élève à **46 €** pour l'année scolaire 2020/2021.

La carte scolar'R (transport vers le collège de Saint Arnoult en Yvelines) bénéficiant d'une subvention d'Ile de France Mobilité en plus de celle du département, le Conseil Municipal ne souhaite pas subventionner cette carte.

Le coût de la carte scolar'R sera d'environ 109 € toutes subventions déduites contre 200 € pour la carte imagine'R pour les collégiens et 350 € pour les lycéens.

Subventions aux associations communales :

Compte tenu des associations sur Boinville le Gaillard,

Considérant la subvention 2019 d'un montant de 576 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De maintenir le même montant de subvention pour 2020 soit :

576 € pour Boinville Jeunesse

576 € pour les Hirondelles

576 € pour LC Danse

1 152 € pour l'OSASC (OSASC + Bibliothèque)

Cette subvention sera imputée à l'article 6574, aux associations citées ci dessus, participant à l'animation de la commune :

APPROBATION COMPTE RENDU CLETC RT 19/12/2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 Nonies C du Code Général des impôts

Vu le compte rendu des décisions de la CLETC de RT en date du 19 décembre 2019,

Vu la délibération n°CC1811FI02 du conseil communautaire de RT en date du 19 novembre 2018,

Vu l'exposé du rapporteur et la nécessité de fixer les attributions de compensations définitive pour 2019 et provisoire pour 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

APPROUVE le compte rendu de la CLETC de Rambouillet Territoires du 19 décembre 2019,

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation définitive de 2019 pour 13 839 152 € dont 105 769 € pour la ville de Boinville le Gaillard.

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation provisoire pour 2020 pour 13 922 394 € dont 105 769 € pour la ville de Boinville le Gaillard.

Points Divers

Prêt de la salle polyvalente au RIAM antenne d'Ablis :

Monsieur le Maire a signé avec la communauté d'Agglomération deux conventions :

- une pour le prêt de l'Accueil de Loisirs pour une séance du RIAM avec les assistantes maternelles le 19/05/2020.
- une deuxième pour le prêt de la salle polyvalente pour le spectacle de fin d'année du RIAM.

SIVOS Pointe du Diamant :

Le SIVOS a mis en place une formation à destination des agents de l'ensemble du SIVOS en charge du scolaire (animateurs, personnel cantine et ATSEM). Cette formation a pour objectif :

- * de connaître et reconnaître son cadre professionnel (la hiérarchie, le travail d'équipe),
- * de connaître et reconnaître les besoins des enfants,
- * de repérer et travailler la juste distance émotionnelle avec les enfants,
- * de repérer et adapter la juste distance dans la communication avec les usager
- * de repérer et affirmer les règles et les limites de chacun (professionnels et usagers).

Fleurissement :

Mme DOMPS informe le Conseil Municipal que la commission fleurissement a effectué des plantations devant le cimetière. Elle demande à monsieur le Maire, si le portail peut être repeint.

Ce travail sera confié au service technique.

Fin de la séance à 21h45

Jean-Louis FLORES	Laurent BODHUIN Absent
Michel BRISSET Absent procuration à Bruno BARBE	Jean-Jacques VERAGEN
Guylaine LAROYE	Michèle BUNEL
Gilles DUPUY	Élisabeth MASSON
Claudine FLORES	Thomas HAROUN
David YOU Absent	Bruno BARBE
Claudine DOMPS	